

rejeté

# SÉNAT

le 21 avril 1983.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT  
EN NOUVELLE LECTURE

*autorisant le gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières.*

---

*Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 avril 1983.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 1401, 1416 et in-8° 317.

Commission mixte paritaire : 1436.

Nouvelle lecture : 1434, 1439 et in-8° 340.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 228, 241 et in-8° 78 (1982-1983).

Commission mixte paritaire : 250 (1982-1983).

Nouvelle lecture : 256 et 263 (1982-1983).

---